

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 MARS 2026 À 18 HEURES 30

Convoqué le 26 février 2026, le Conseil municipal de Conjux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Claude SAVIGNAC, Maire.

## Présents :

Mme Sandra CHERMAIN, M. Rémi FURLAN, Mme Claire GABZDYL, M. Emmanuel GALLICE, M. Alain GIRAUDET, Mme Nathalie PCHAT et M. Claude SAVIGNAC.

## Absents - Excusés :

M. Dominique BEFFY et M. Pierre CANALE

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers absents/excusés : 2

Nombre de pouvoirs : 0

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande la désignation d'un secrétaire de séance, il propose de nommer M. Rémi FURLAN. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à présenter sur le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée sans correction.

---

Le maire précise que l'ordre du jour du conseil municipal ne pourra pas être suivi car nous n'avons pas reçu les éléments permettant le vote du Compte financier unique et donc nous ne pourrions pas le délibérer, tout comme l'affectation de résultats.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

### **a) Bureau des élections 15/03/2026**

Les conseillers établissent le planning pour la tenue du bureau de vote du 15 mars 2026.

### **b) Route de Bange**

Mme CHERMAIN fait part au conseil municipal de l'état dans lequel a été laissé le chemin de Bange lors des travaux de débardage effectués sur la commune de St Pierre de Curtille.

M. GALLICE confirme que l'entreprise a prévu de faire faire la remise en état du chemin la semaine prochaine.

**c) Chemin de l'Evangile**

Au sujet des travaux réalisés par des entreprises, il y a aussi l'état du chemin de l'Evangile qui est à déplorer... Le maire rappelle que l'entreprise qui a effectué les travaux n'avait pas d'autorisation de voirie. Nous avons essayé à plusieurs reprises de l'appeler et lui avons envoyé des mails mais sans réponse.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.**

Le secrétaire de séance  
M. Rémi FURLAN

Le Maire,  
M. Claude SAVIGNAC